

Désignation du Créancier
Régie Autonome
Conservatoire Maurice Ravel Pays Basque
29, cours du Comte de Cabarrus
64 100 BAYONNE

ID créancier SEPA : **FR69 ZZZ5 91341**
Type de paiement : **Païement répétitif**
Référence Unique du Mandat (RUM) : **numéro**
communiqué sur l'échéancier

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

(À compléter, à signer et à accompagner obligatoirement d'un RIB)

PAYEUR (titulaire du compte à débiter)

NOM : _____

Prénom : _____

Né (e) le : _____ à (ville + dpt) _____

Adresse complète : _____

CP-Ville : _____

COORDONNEES BANCAIRES (mentions obligatoires)

IBAN :

BIC : _____

Banque : _____

Fait à _____ Le : ____/____/____

Signature :

Le conservatoire n'applique pas de frais pour la mise en place du contrat de prélèvements automatique. En contrepartie, le payeur s'engage à approvisionner son compte (selon les dates figurant sur l'échéancier) de façon à honorer toutes les échéances présentées. Tout rejet d'échéance rend automatiquement ce mandat caduc.

En signant ce formulaire, vous autorisez la Régie Autonome pour le Conservatoire Maurice Ravel à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Régie Autonome pour le Conservatoire Maurice Ravel.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,*
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.*